

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

Et revoilà la Colonie de Vacances!

Aucune des familles de Saint-Cloud qui, l'an dernier, ont pu confier leurs enfants à la Colonie de Vacances Municipale de Charbonnière, n'a besoin qu'on rappelle ici les avantages de cette création et qu'on s'étende longuement sur l'utilité d'un séjour à la campagne, pour les enfants, après une année scolaire sérieusement employée et courageusement remplie.

Mais, pour nos lecteurs qui n'étaient pas en notre ville l'an dernier, pour ceux aussi qui n'ont pas été intéressés alors par l'importante réalisation de Charbonnière, il ne sera peut-être pas inutile de redire ce qu'il faut connaître de notre colonie de vacances.

Le domaine de Charbonnière s'étend sur quatre communes : Saint-Jean-de-Braye, Semoy, Marigny, Boigny et comprend, outre 125 hectares de bois, un magnifique château moderne, clair, propre, spacieux, parfaitement ensoleillé, avec un parc de 15 hectares.

Ce château va pouvoir, cette année encore, recevoir deux séries de 150 enfants, de 7 à 14 ans (garçons et filles), du 15 juillet au 16 août et du 19 août au 20 septembre.

Le rez-de-chaussée du château est utilisé par les salles à manger, cuisine, infirmerie, etc...

Le premier étage contient les chambres des petites filles et des surveillantes et monitrices.

Le deuxième étage est réservé aux chambres des garçons et de leurs moniteurs.

Chaque chambre comprend plusieurs lits (une quinzaine) et chaque enfant dispose d'une armoire individuelle.

Les salles à manger sont organisées par tables de quatre places, ce qui, certes, ne simplifie pas le service, mais assure une ambiance plus familiale.

C'est d'ailleurs cette atmosphère familiale, à laquelle M. DEMARD, notre dévoué et compétent directeur, tient tout particulièrement, et nous pouvons dire que, l'an dernier, magnifiquement secondé par Mme DEMARD, que tous les enfants nomment « marraine », il réussit parfaitement à créer un esprit commun de dévouement et de sympathie mutuelle, dans la joie et l'activité.

Entourés d'un corps de moniteurs et monitrices jeunes, spécialement formés à leur tâche d'entraîneurs et d'éducateurs, d'un personnel de service dévoué, M. et Mme DEMARD ont, nous pouvons le dire, pleinement réussi.

Il en sera de même, certainement, cette année et, si le soleil veut bien nous favoriser, nous pouvons prédire à nos jeunes colons, un séjour agréable et fructueux à tous point de vue.

On trouvera ci-après le règlement de la colonie que le Conseil Municipal vient d'approuver :

Nous conseillons vivement aux familles de faire inscrire leurs enfants le plus rapidement possible en s'adressant au Service Social de la Mairie.

RÈGLEMENT DE LA COLONIE DE VACANCES MUNICIPALE DE CHARBONNIÈRE POUR 1947

Durée des sessions. — La colonie comprendra deux périodes :

- La première : du 15 juillet au 16 août;
- La deuxième : du 19 août au 20 septembre.

Age des enfants. — Ne seront admis que les enfants ayant au moins 7 ans, le 1^{er} juillet 1947 et au plus 14 ans.

Visite médicale. — Avant le départ, les enfants seront soumis à une visite médicale. Ils ne pourront être admis à la colonie s'ils sont reconnus atteints de maladie contagieuse ou hors d'état de supporter la vie en équipe de la colonie.

En aucun cas, les enfants atteints d'incontinence d'urine ne pourront être admis. Ceux qui, après leur admission, se révéleraient incontinents, seront immédiatement rendus à leur famille.

Les familles pourront faire inscrire leurs enfants pour une ou deux périodes, à volonté, en établissant une formule de demande d'inscription qu'elles trouveront à la mairie, au Service Social. Les inscriptions sont reçues dès maintenant. La liste sera close le 30 juin 1947.

Prix. — Le prix du séjour est fixé de la façon suivante :

1° Pour les familles dont le montant total des ressources mensuelles (non compris les allocations familiales), est inférieur à 10.000 francs :

50 francs par jour et par enfant;

2° Si les ressources de la famille (non compris les allocations familiales) sont comprises entre :

10.000 et 15.000 francs : 80 francs par jour et par enfant;

15.000 et 20.000 francs : 100 francs par jour et par enfant;

Sont supérieures à 20.000 francs : 120 francs par jour et par enfant.

Tous ces prix bénéficieront de la baisse générale de 10 %.

Le montant des ressources mensuelles se calcule de la façon suivante :

Pour les salariés :

Salaire du père.....	
Salaire de la Mère ou salaire unique	
Autres ressources.....	
TOTAL.....	

Pour les non salariés :

Douzième des divers éléments du revenu de l'année 1946.....	
TOTAL.....	

Des justifications devront être fournies (certificat de salaire ou feuilles de paye des six mois précédents, feuille de contribution, impôt général sur le revenu ou bénéfices industriels et commerciaux ou autres justificatifs).

Dans le cas d'une situation particulièrement précaire et si le prix demandé ne peut être supporté par la famille, il y aura lieu de faire une demande motivée de prise en charge par le Bureau de Bienfaisance pour totalité ou partie.

Paiements. — Le règlement de la pension doit être fait :

Moitié avant le départ.

Le solde 15 jours après le départ.

Si, pour une cause quelconque, l'enfant est renvoyé dans sa famille avant la fin de la période, le remboursement sera fait des jours non courus.

Trousseaux. — Tous les objets composant le trousseau doivent être marqués obligatoirement au numéro d'inscription de l'enfant. L'inventaire des objets sera fait en présence des familles et ceux manquants seront signalés.

Le tout sera placé dans un sac ou une valise portant à l'extérieur une étiquette avec nom, prénom, adresse de l'enfant et son numéro d'inscription. Ces indications seront reproduites à l'intérieur du sac ou de la valise.

Les sacs ou valises seront remis à la Mairie (Service Social), trois jours avant le jour fixé pour le départ.

Visite des familles. — En raison des inconvénients qui ont résulté, l'an dernier, de la visite collective des familles, aucune visite collective n'aura lieu cette année.

Les familles qui le désireront pourront aller visiter leurs enfants après accord avec Monsieur le Directeur de la Colonie.

Infirmierie. — Une assistante scolaire assurera le service de l'infirmierie. En cas de maladie sérieuse, les enfants seront immédiatement transportés à l'hôpital d'Orléans et les familles aussitôt informées.

Surveillance. — Les conseillers municipaux, membres de la Commission des Œuvres Sociales, assureront la surveillance de la colonie.

Préparation des départs. — La visite médicale aura lieu au moins quinze jours avant le jour fixé pour le départ de chaque période.

Il sera remis aux familles une notice indiquant le numéro d'inscription de l'enfant et la composition du trousseau. Les familles devront se préoccuper de rassembler les objets nécessaires et remettre le tout, contenu dans un sac ou une valise, trois jours avant le départ, à la Mairie (Service Social).

Les tickets d'alimentation seront remis en même temps par les familles.

Intéressantes réalisations municipales

Le Conseil Municipal, poursuivant son programme, vient de décider, dans sa séance du 14 avril dernier, une importante réalisation qui revêt un intérêt tout particulier pour les habitants des grands immeubles de la Passerelle et des rues contiguës.

Il s'agit de l'acquisition, soit à l'amiable, soit par expropriation, pour cause d'utilité publique, d'un terrain situé entre la rue de l'Yser, l'aqueduc de l'Avre et le quai Carnot, pour permettre l'installation d'un marché, la construction d'un établissement de bains et de douches, l'aménagement d'un square pour les enfants.

Le marché, qui se trouve à l'extrémité du boulevard Sénard, à proximité de Suresnes, ne rend pas, du fait de son emplacement, les services que l'on peut attendre du commerce forain, et ne dessert pas d'une façon convenable les habitants des grands immeubles de la passerelle, qui forment un centre ouvrier important de plus de 1.000 âmes. Son déplacement s'impose donc, ce qui n'empêchera pas les habitants de l'avenue de Longchamp et du boulevard Sénard notamment, de venir s'y approvisionner. Ils s'y approvisionneront d'autant mieux que nous sommes en droit d'espérer que les forains viendront plus nombreux à ce marché et que les ménagères y trouveront ce qu'elles désirent.

En ce qui concerne la construction d'un établissement de bains et de douches, personne n'en niera la nécessité à proximité d'un centre ouvrier, et si l'on songe que pour venir à l'établissement de la rue des Ecoles, lequel est d'ailleurs insuffisant, la population des Coteaux doit parcourir de 6 à 8 kilomètres, aller et retour.

Quant à un square pour les enfants, il est des plus utiles, car il n'y a autour de ces grands immeubles aucun espace libre où les enfants puissent s'ébattre librement et sans danger.

**

Parmi les décisions prises par le Conseil Municipal dans sa dernière séance, nous soulignerons l'approbation d'un projet de travaux de voirie qui aura pour effet de remettre en état quelques rues du quartier du centre (le haut de la rue Royale, la rue d'Orléans, le passage du Chevalier-de-Lorraine) et les trottoirs de l'avenue du Maréchal-Foch qui laissent à désirer. Il est possible également, si nous disposons de suffisamment de matériaux, que la rue de la Paix soit refaite.

Nous signalerons enfin, la décision du Conseil de faire construire en matériaux légers deux classes provisoires, l'une à l'école des garçons du Centre, l'autre à l'école des filles de Montretout, en attendant qu'il soit possible d'agrandir les bâtiments de ces deux groupes scolaires qui sont devenus insuffisants.

Une classe de garçons du groupe du Centre a été installée pendant la guerre dans les locaux de l'école maternelle. Or, étant donné l'accroissement des effectifs à l'école maternelle, il est indispensable, pour libérer cette école, qu'une nouvelle classe soit construite.

A l'école des filles de Montretout, la situation n'est pas meilleure qu'à celle du Centre. Par suite du manque de place, des classes fonctionnent avec des effectifs très élevés et il est également nécessaire de construire une nouvelle classe.

Nous regrettons vivement que les Pouvoirs publics, à qui nous avons signalé cette situation, ne se penchent pas davantage sur le problème scolaire en permettant aux communes d'agrandir leurs écoles et en leur apportant une aide financière comme cela existait avant la guerre. Dans quelques années, au rythme actuel des

naissances, le problème sera impossible à résoudre si dès maintenant, on n'entreprend pas de construire ou d'agrandir les écoles.

Malgré plusieurs interventions, tant auprès de la Préfecture que du ministère intéressé, nous n'avons pas encore obtenu l'autorisation de continuer les travaux de construction d'un groupe scolaire à l'école des Coteaux, travaux entrepris en 1938 et arrêtés en 1941.

La situation de l'école des Coteaux où de nombreuses classes provisoires existent et où les classes sont surchargées est pourtant digne d'être prise en considération. Nous ne comprenons donc pas pourquoi l'on ne nous permet pas de continuer les travaux. Nous poursuivons toutefois nos démarches avec l'espoir d'aboutir.

Puisque nous en sommes dans le domaine des réalisations, nous signalons à nos lecteurs que des études sont actuellement en cours pour l'aménagement du fond de la place G.-Clemenceau avec installation d'une salle des fêtes. Un projet de reconstruction d'immeubles insalubres est aussi à l'étude. Nous reviendrons sur ces deux derniers projets qui sont particulièrement intéressants.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE CLASSE DANS LA COUR DE L'ECOLE DE GARÇONS DU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE

En vue, d'une part, de réinstaller la consultation de nourrissons dans le local qui lui est affecté rue du Docteur-Desfossez, dans le bâtiment de la Perception, d'autre part, de regrouper à l'École de Garçons du Centre, les enfants installés provisoirement dans ce local qui avait été, pendant la guerre, transformé en salle de classe, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 7 octobre 1946, décidé de construire dans la cour de l'École du Centre, une baraque provisoire en bois et d'aménager cette baraque en salle de classe.

Après examen des devis présentés par différents entrepreneurs et des difficultés rencontrées pour obtenir du bois, il a été décidé que cette baraque serait construite par les moyens du bord, non pas avec du bois, mais avec des matériaux légers. Il a été alors fait appel à certains employés de la voirie qui, bien que n'étant pas maçons, ont répondu à cet appel, désirant apporter leur concours pour que dans le minimum de temps et avec le minimum de frais, la Municipalité puisse réaliser le déplacement de la classe de la Perception, afin d'améliorer le sort des enfants dans l'obligation de fréquenter cette classe.

La construction du bâtiment dans la cour de l'École du Centre, entreprise sous la direction de M. NEVEU, directeur des Services Techniques et de M. LAMBERT, son adjoint, a été menée à bien par nos ouvriers de la voirie qui sont : MM. FURNEL et DUHAMEL, égoutiers et LE HALFER et DORADOUX, paveurs. Sans la longue période de gelées, au cours de laquelle il a été impossible de faire de la maçonnerie, le bâtiment aurait été terminé pour Pâques. Les travaux sont cependant bien avancés et nous espérons que les enfants pourront prendre possession de leur nouvelle classe aussitôt après la Pentecôte.

Samedi, 6 avril, la couverture du bâtiment étant terminée, le drapeau a été planté et des membres de la Municipalité se sont rendus sur place pour féliciter nos ouvriers municipaux qui ont démontré, une fois de plus, qu'avec de l'esprit d'initiative, de la persévérance et de la bonne volonté, on arrive à faire beaucoup de choses.

Nous adressons nos vifs remerciements à ces ouvriers municipaux ainsi qu'à leurs chefs.

Cause ou effet ?

Certain journal local est fier d'attirer l'attention de ses lecteurs sur telle ou telle défectuosité de l'entretien des rues, sur telle ou telle mesure qui, à son avis, aurait dû être prise pour assurer la sécurité de la circulation.

Nous nous sommes toujours abstenus rigoureusement, dans ce *Bulletin Municipal*, de toute polémique et nous entendons fermement conserver cette attitude.

Nous ne pouvons pourtant nous empêcher de penser que le proverbe est vrai qui dit que « La critique est aisée... »

Cependant, à propos de trois faits, nous voudrions apporter ici quelques précisions.

On a parlé du mauvais état de la rue Feudon. Ce n'est pas pour nous une révélation. Nous savons très bien, et depuis longtemps, que l'état de la rue Feudon est lamentable et qu'il faudra, un jour ou l'autre, engager d'importants crédits pour l'améliorer sérieusement.

Sans attendre, nous avons fait quelques travaux de nettoyage pour parer au plus indispensable et la belle saison va nous permettre de compléter ces premiers travaux.

Il est seulement curieux que nos aimables critiques aient pensé à la rue Feudon au moment où les Services techniques allaient entreprendre ce commencement de réfection.

Il est facile d'enfoncer une porte ouverte et de triompher ensuite en prétendant avoir été l'initiateur d'une réforme ou d'une œuvre qui était non seulement décidée antérieurement, mais déjà en cours d'exécution.

Il en est de même pour ce qui concerne le terrain proche de la gare du Val-d'Or, et qui, en contre-bas, constitue un danger pour les piétons.

Ce terrain, qui n'est pas propriété de la ville, avait servi, pendant la guerre, à l'installation d'un abri souterrain.

Pour le rendre à son propriétaire, il fallait combler cet abri. Et cela est en cours.

Dès que ce travail sera terminé, le propriétaire sera invité à clore son terrain, conformément aux règlements en vigueur.

Quand il s'est agi de la réfection des trottoirs autour des grands immeubles de la Passerelle et de la construction de l'escalier qui, maintenant, relie le boulevard Bernard-Palissy au boulevard Senard, il en fut également de même. Dès que la décision eut été arrêtée par le Conseil Municipal, les démarches nécessaires furent entreprises auprès de l'autorité préfectorale pour se procurer les matériaux indispensables.

Chacun sait que cela nécessite souvent d'assez longs délais.

Or, les travaux furent commencés quinze jours à peine après la signature d'une pétition par les habitants du quartier, pétition due à l'initiative d'un parti politique.

Cette pétition nous a montré que le projet que nous avions retenu correspondait parfaitement aux vœux de la population, mais la réalisation du projet n'était nullement la conséquence de la pétition.

Si non, on voudra bien croire qu'il aurait fallu un plus long délai que celui qui s'est écoulé, pour mettre en route les travaux en question.

Qu'on veuille bien admettre que nous savons aussi bien que quiconque les travaux et améliorations qu'il y a lieu de faire dans notre ville.

Nous savons aussi que tout n'est pas possible en même temps sans écraser le budget, donc le contribuable, et qu'il nous faut bien classer les travaux par ordre d'urgence.

Ceci dit, nous ne voyons aucun inconvénient, bien au contraire, que des habitants de Saint-Cloud nous

fassent connaître, par voie de pétition ou autrement, leurs desiderata.

Nous nous efforcerons toujours de leur donner satisfaction dans toute la mesure du possible.

Cinéma scolaire

Pendant trois soirées consécutives, les 21, 22 et 23 avril, la salle de réunion de la Maison de la Culture Populaire a été entièrement garnie d'un public sympathique venu assister à l'inauguration du Cinéma Municipal.

Pour cette circonstance, nous avons eu le plaisir de revoir le film présentant quelques aspects de l'activité de la Colonie de Vacances de Charbonnière, au cours de l'été 1946, puis la grande course de l'auto-route et les passages impressionnants des motos et des bolides avec des dérapages qui, heureusement, ne furent pas tragiques.

Le clou de la soirée était la première présentation d'un film : *Saint-Cloud, ville de France*, composé tout récemment par un groupe de cinéastes amateurs et destiné à faire connaître à Saint-Cloud du Minnesota (U. S.A.), les paysages et monuments intéressants de notre ville, en même temps que ses souvenirs d'histoire.

En raison de sa destination, ce film a été établi avec des légendes en langue anglaise. Il sera prochainement repris, complété, retouché et présenté, cette fois, en français.

Alors, tous les Clodoaldiens voudront le voir et l'admirer.

En attendant, Monsieur le Maire, que ses affaires personnelles appellent en Amérique, va faire visite à son collègue de Saint-Cloud du Minnesota et lui remettre le film de notre Saint-Cloud, en même temps qu'il lui exprimera les sentiments de fraternité qui nous rapprochent des habitants de la ville-sœur.

Cette démarche rappelle la visite que fit à notre ville, en 1922, Mgr BUSCH, évêque de Saint-Cloud du Minnesota, dont une fresque de notre église paroissiale perpétue le souvenir et nous permet d'espérer recevoir un jour la visite de Monsieur le Maire de cette ville.

Revenons à notre Cinéma Municipal pour dire que le programme des soirées était complété par un amusant film *Eve a commencé* avec Deana DURBIN.

Mais le cinéma, dont nous avons eu ainsi la primeur, n'est pas, on le comprendra, destiné à assurer aux habitants des séances gratuites et régulières.

Son but est de fournir aux enfants de toutes nos écoles un moyen supplémentaire d'instruction et d'éducation.

Tous les jeudis, les enfants de nos écoles seront invités, à tour de rôle, à venir voir les films qui leur seront présentés.

Nous nous efforcerons de leur fournir des programmes intéressants et instructifs... et amusants aussi.

Messieurs les Directeurs et Mesdames les Directrices d'écoles seront informés, dès que nous pourrons mettre en route cette nouvelle réalisation.

Au cours des trois séances dont nous parlons au début de cet article et dans le cadre de la Croisade de l'Air Pur, une vente de vignettes fut assurée par de charmantes jeunes filles et les activités de Charbonnière que le film venait de dérouler devant nos yeux, étaient assez éloquentes pour que chacun comprenne qu'il avait à faire personnellement un effort pour faire bénéficier le plus grand nombre possible d'enfants de France du bienfait d'un séjour à la campagne pendant l'été qui vient.

Cette vente a produit, pour les trois soirées, la somme de 5.696 francs. Tous nos remerciements aux généreux donateurs et aux charmantes vendeuses.

SÉCURITÉ SOCIALE

Bureau payeur

En attendant qu'il soit possible d'organiser à Saint-Cloud un centre de Sécurité Sociale, ce à quoi la Municipalité s'emploie activement, nous avons pu obtenir de la Caisse Primaire Centrale de Sécurité Sociale de la région parisienne (caisse locale n° 10), la création à la Mairie de Saint-Cloud d'un bureau payeur.

Ce bureau, qui fonctionne tous les vendredis, depuis le 25 avril, permettra à tous les assurés sociaux de Saint-Cloud d'obtenir sur place le règlement de leurs prestations, ce qui leur évitera des déplacements à Ville-d'Avray, siège actuel du centre chargé de l'examen des dossiers des assurés de Saint-Cloud.

Si le besoin s'en fait sentir, nous demanderons à la Caisse intéressée d'assurer une permanence deux jours par semaine, le vendredi et le samedi. Nous avons déjà pu constater que le premier jour d'ouverture du bureau payeur, à la Mairie, les assurés sociaux étaient venus nombreux faire régler leurs dossiers.

COMMISSION D'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ

Dans sa dernière réunion, la Commission d'Assainissement du Marché a, entre autres choses, pris connaissance de l'action de ses membres au cours du mois écoulé.

Nous ne pouvons, ici, donner un compte rendu complet.

Un fait, cependant, doit être signalé qui nous amènera à tirer quelque utile conclusion.

Un membre de la Commission, alerté par quelques consommateurs, a pris l'initiative de faire dresser procès-verbal à un commerçant qui vendait des denrées alimentaires au-dessus des prix taxés.

Le procès-verbal, établi par le Commissaire de Police, a été régulièrement transmis à l'autorité supérieure et l'affaire suit son cours.

Les marchandises faisant l'objet du litige ont été saisies et remises à l'Hôpital.

Toutefois, cela a provoqué une réaction assez inattendue.

En effet, la Mairie a reçu une pétition signée de 128 personnes, affirmant que le commerçant visé n'avait agi ainsi qu'il lui était reproché que « dans le but de rendre service à sa clientèle », que d'ailleurs il n'était pas coutumier du fait, etc...

Ladite pétition a été transmise au Contrôle économique chargé de prendre une décision sur cette affaire.

Nous n'avons pas à rechercher ici s'il y a lieu ou non de retenir des circonstances atténuantes.

Notons seulement le fait que les consommateurs ne sont pas toujours très logiques avec eux-mêmes, et les signataires de la pétition seront assez mal placés pour se plaindre dorénavant si tel commerçant leur propose des marchandises au-dessus des prix taxés.

Dans un précédent article, nous rappelions aux consommateurs qu'ils avaient à se défendre eux-mêmes et que la Commission ne pouvait pas faire grand' chose sans leur concours.

Différents faits signalés par plusieurs membres de la Commission nous obligent à revenir sur cet aspect du problème et à rappeler à tous les acheteurs de viande que les bouchers et charcutiers doivent, obligatoirement, inscrire sur le papier d'emballage ou sur une fiche remise au client et comportant leur cachet commercial, le poids, le prix total et la catégorie du morceau de viande vendu (arrêtés préfectoraux publiés au B. O. des 26 octobre, 2 novembre et 14 décembre 1946).

Plusieurs réclamations faites par des consommateurs auprès de certains membres de la Commission, n'ont

pu être suivies d'effets faute de l'accomplissement de la formalité ci-dessus.

Il appartient aux consommateurs, et à eux seuls, d'exiger que leur fournisseur respecte les prescriptions de la loi, dans le cas contraire, ils sont totalement désarmés et toute réclamation est vaine.

ACTIVITÉS

DE LA MAISON DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Conférences

La section clodoaldienne de l'Union des Intellectuels, avait organisé, le 19 avril, une conférence sur *Le Radar*. Le conférencier prévu ayant été empêché au dernier moment, il fut remplacé au pied levé par M. NOLLET, ingénieur de la Marine qui, dans un langage clair et précis, sut passionner ses auditeurs. Après avoir souligné la part qui revient à la France dans la découverte du *Radar*, M. NOLLET expliqua les principes sur lesquels repose l'appareil et termina en évoquant avec éloquence toutes les applications qui pourront en être faites à l'avenir.

**

M. LAURENCE, publiciste colonial, a de nouveau fait, le 24 avril, une magnifique causerie dont le sujet était, cette fois, *L'Afrique Occidentale Française, son histoire, son rôle pendant la dernière guerre, son avenir*. M. LAURENCE exposa tout d'abord les conditions dans lesquelles s'est effectuée la conquête, pour ainsi dire pacifique, de cette partie de notre Empire colonial; puis il s'attacha à montrer comment le mouvement de libération s'y était organisé et comment les indigènes reconnaissants s'étaient spontanément rangés sous le drapeau français. Chemin faisant, il nous révéla certains aspects encore inédits de ce mouvement. Enfin, il énuméra toutes les richesses que recèle cette colonie et il affirma avec force que notre devoir était de guider généreusement nos frères de couleur et de collaborer avec eux dans la liberté. Colonisation doit signifier civilisation.

**

M. Albert DUCROcq, ancien élève de l'École Polytechnique, conseiller technique de l'Aéronautique de France, membre d'honneur de l'Aéro-Club, nous a entretenus, le 2 mai, de la *Navigation Interplanétaire*. Ce fut une brillante et très spirituelle causerie dont un large résumé paraîtra dans le prochain *Bulletin Municipal*.

**

Le vendredi 23 mai, à 21 heures, M. André MERCIER, ingénieur des Arts et Manufactures, au Creusot, fera Creusot, fera une conférence sur *les Impressions et Souvenirs de Voyage d'un Clodoaldien au pays des Pharaons*.

Théâtre

Les 26 et 27 avril, la troupe théâtrale de *L'Amicale des Coteaux* a donné deux représentations de *L'École des Faisans*, comédie en 3 actes, de Paul NIVOIX. L'interprétation fut absolument remarquable. Nos jeunes artistes clodoaldiens prennent de plus en plus d'assurance, et on peut affirmer, sans être taxé d'exagération, que des « professionnels » n'auraient pas mieux joué. Mmes Huguette TRAMRLAY, Madeleine NORMAND, Henriette TRAMECOURT, ainsi que MM. Claude WILHELM, Jean NORMAND, Roger MONFORT et Pierre CONTENTIN, furent au-dessus de tout éloge.

Bals

Le groupe U.J.R.F. et le groupe artistique de la Maison de l'Éducation Populaire, ont donné chacun un bal admirablement réussi.

**INSIGNE SPÉCIAL POUR LES MÈRES
VEUVES ET VEUFS
DES « MORTS POUR LA FRANCE »**

Une loi du 30 avril 1946 a créé un insigne spécial pour les mères, les veuves et les veufs des « Morts pour la France », en témoignage de reconnaissance de la nation française. D'après la loi, cet insigne doit être remis solennellement, le jour de la Fête des Mères, aux postulants et postulantes dont la demande, adressée préalablement à la Mairie de leur résidence, aura reçu un avis favorable.

Ceux de nos concitoyens ou concitoyennes dont un fils, un époux ou une épouse est mort pour la France, soit comme militaire, soit comme victime civile au cours des guerres 1914-1918 ou 1939-1945, qui désirent obtenir cet insigne, sont invités à présenter leur demande à la mairie, 2° bureau, dès réception du présent bulletin et en tous cas avant le 20 mai 1947. A cette demande devra être joint un bulletin de décès portant la mention « Mort pour la France ».

Ravitaillement et Rationnement

TEXTILES

Validation de tickets sur les cartes de textiles

1° **Laine à tricoter.** — Les consommateurs titulaires des cartes modèle 1946 des catégories A, E, et J, bénéficieront, au titre de l'année 1947, d'une attribution de 200 grammes de laine à tricoter. Ces droits seront accordés en deux tranches :

a) Dès maintenant, le ticket-lettre AO est valable pour l'achat de 100 grammes de laine;

b) Le 1^{er} juillet 1947, un 2^e ticket-lettre sera validé.

2° **Fil à coudre.** — Les consommateurs de toutes catégories peuvent acquérir avec chacun des tickets-lettres AC et AE, des cartes de vêtements et articles textiles, modèle 1946, 6 grammes de textiles à coudre.

La vente du fil ou cordonnet à coudre en soie ou schappe est désormais libre.

Le fil à repriser est et demeure de vente libre.

**

CHAUSSURES

Pantoufles

Le ticket-lettre AJ des cartes de textiles B, E, J et A, modèle 1946, est validé pour l'acquisition directe chez le détaillant, d'une paire de pantoufles normales.

**

ARTICLES MENAGERS

Les tickets-lettres AF et AI des cartes modèle 1946, des catégories L, B, E, J et A seront valables chacun pour l'achat de 250 grammes d'articles de ménage en aluminium.

**

CARTES DE LAIT

A partir du 1^{er} mai 1947, les cartes de lait de 3/4 de litre (enfants de 0 à 12 mois), seront remises à tous les enfants de 0 à 2 ans. Ces cartes sont validées pour 1 litre.

RATIONNEMENT DU PAIN ET DES PRODUITS A BASE DE FARINE

I. - Fabrication et vente du pain (arrêté ministériel du 23 avril 1947).

1° Il est interdit de fabriquer, de vendre ou de mettre en vente des articles de boulangerie autres que ceux désignés ci-après :

a) Pain de consommation courante d'un poids minimum de 1 k. 500;

b) Pain de fantaisie de 700 grammes et 300 grammes.

En conséquence, est et demeure interdite la fabrication et la vente des croissants, brioches, petits pains, ainsi que celle de tous autres pains et notamment des pains à soupe, des pains de mie et des pains farinés;

2° Sont interdites :

a) La fabrication et la vente des longuets, gressins et bretzels;

b) La fabrication et la vente des biscottes artisanales.

Demeurent interdites la fabrication et la vente du produit dit « pain biscotté » et la vente en l'état des pains servant à la fabrication des biscottes.

II. - Interdiction de vente de la farine par les boulangers (arrêté préfectoral du 25 avril 1947).

Un arrêté préfectoral du 25 avril 1947 interdit, jusqu'à nouvel ordre, la vente de la farine panifiable par les boulangers.

III. - Vente des sandwiches et casse-croûte (arrêté ministériel du 25 avril 1947).

Est interdite, à compter du 1^{er} mai 1947, dans tous les lieux ouverts au public, l'offre, la mise en vente, la vente, l'achat et la consommation des sandwiches, casse-croûte et toutes préparations comportant l'adjonction d'une garniture quelconque à du pain, de pain de régime ou des biscottes.

IV. - Pâtisserie (arrêté ministériel du 25 avril 1947).

A compter du 1^{er} mai 1947, la fabrication, l'offre, la mise en vente, l'achat et la consommation d'articles de pâtisserie à base de farine entrant en panification est interdite. Reste autorisée la fabrication d'articles de pâtisserie à base de farine n'entrant pas en panification.

RATIONS DE PAIN DU MOIS DE MAI 1947

Les rations de pain du mois de mai 1947 sont fixées comme suit :

E	100 grammes
J1	200 grammes
J2	300 grammes
J3	325 grammes
M, C, V	250 grammes

Les tickets-lettres des catégories M, C, V, sont sans valeur. Les tickets-lettres des catégories E, J1, J2, J3, sont valorisés pour 150 grammes de pain chacun.

La réduction de la ration ne porte que sur la ration normale et ne vise pas les divers suppléments attribués aux travailleurs.

Il est rappelé que la vente ou la consommation du pain dans les boulangeries ou restaurants ne peut s'effectuer contre remise immédiate des tickets correspondants.

La pratique des « avoirs » chez les boulangers est interdite.

Les restaurateurs ne doivent pas attendre la fin du repas pour collecter les tickets.

Farine. — Sont rationnées les farines simples ci-après : farines de froment blutées, amidons de maïs, farines, crèmes, semoules, grains perlés et mondés, flocons et paillettes de toutes céréales (froment, froment grillé, seigne, méteil, maïs, orge, avoine, riz, à l'exception du sarrasin).

VII. - Inscription des collectivités chez le boulanger.

En application de l'arrêté préfectoral du 30 avril 1947, les hôteliers, restaurateurs, cantines d'usines ou d'entreprises, cantines scolaires, internats scolaires publics ou privés, sanatoria, cliniques et tous établissements servant collectivement des repas, sont tenus de se faire inscrire, du 2 au 7 mai inclus, chez le boulanger de leur choix pour la fourniture du pain destiné à leurs ressortissants ou clients.

CONSUMMATEURS !

ATTENTION AUX TICKETS CHIFFRÉS DE LA FEUILLE SEMESTRIELLE PLACÉE DANS VOTRE CARTE D'ALIMENTATION

Lors de la distribution des titres d'alimentation de mai-juin, les services de la Mairie ont constaté qu'un certain nombre de personnes, titulaires des cartes J1, J2 et J3 ne possédaient plus, sur le feuillet semestriel, les tickets chiffrés n^{os} 26 et 27.

Or, le ticket n^o 26 donne droit, pour le mois de mai, à une ration de sucre qui ne pourra être obtenue par les consommateurs n'étant plus en possession de ce ticket.

L'attention de nos concitoyens est tout particulièrement appelée sur la nécessité qui s'impose pour eux de vérifier soigneusement, lorsqu'ils donnent des tickets à détacher à un commerçant, que celui-ci ne prenne, par mégarde, le ou les tickets qui ne lui sont pas nécessaires, car la mairie ne pourra malheureusement pas procéder au remplacement des tickets manquants. Les tickets qui, à la suite de plusieurs découpages dans le feuillet semestriel pour obtenir tel ou tel numéro se trouveraient détachés, doivent être conservés. Ils peuvent, en effet, être utilisés dans le courant de l'année.

CARBURANT

Voitures de tourisme et motocyclettes

Les attributions de carburant allouées aux propriétaires de véhicules automobiles et motocyclettes, sont distribuées entre le 20 et le 30 de chaque mois, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (dimanche excepté), au Commissariat de Police de Saint-Cloud, 10, place de l'Eglise.

Ces attributions, fixées à 20 litres pour les automobiles et à 10 litres pour les motocyclettes, sont remises aux bénéficiaires sur présentation des papiers du véhicule et d'une demande écrite à la main ou à la machine, conformément au modèle ci-dessous, ainsi que de la feuille de déclaration délivrée par le Commissariat de Police, lors du dénombrement des voitures.

Les bicyclettes munies d'un moteur auxiliaire, n'ont droit à aucune attribution. Les propriétaires de ces bicyclettes doivent s'adresser directement au constructeur du moteur.

En ce qui concerne les premières demandes de carburant, les propriétaires d'automobiles ou de motocyclettes sont invités à se rendre au Commissariat de Police désigné ci-dessus, entre le 5 et le 10 de chaque mois, munis de la carte grise du véhicule et du volet C, pour effectuer leur demande de carburant.

L'attribution d'essencé leur sera remise le mois suivant.

Demande de carburant auto

Je soussigné,
demeurant à Saint-Cloud,
demande à bénéficier pour le mois en cours, de l'allocation de carburant auto prévue par le décret du 2 août 1946.

Voiture automobile ou motocyclette :

Immatriculée :

Puissance :

Marque :

dont j'avais effectué la déclaration de possession le au Commissariat de Police de Saint-Cloud, est toujours ma propriété et en état de marche.

Je n'ai pas obtenu d'autorisation permanente de circuler pour ce véhicule, d'autre part, je ne perçois pas d'allocation mensuelle de carburant auto supérieure à 20 litres.

Saint-Cloud, le

Certifié exact.

ATTRIBUTION DE PNEUMATIQUES AUX VOITURES DE TOURISME ET AUX CYCLES A MOTEUR

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise rappelle que le contingent de pneumatiques mis à la disposition du département est exclusivement réservé aux besoins professionnels et ne peut être réparti, en ce qui concerne les véhicules de tourisme, qu'aux seuls propriétaires de véhicules, titulaires d'une autorisation de circuler et qui, de ce fait, se trouvent rattachés au sous-répartiteur auquel ils ressortissent en raison de leur activité professionnelle.

Un décret du 2 août 1946 a rendu libre la circulation des voitures automobiles de tourisme et des cycles à moteur, sous réserve qu'ils soient pourvus d'un récépissé de recensement. Mais si une allocation mensuelle de carburant est attribuée à ces véhicules, aucune attribution de pneumatiques n'est prévue : ces dispositions ont fait l'objet d'instructions formelles du Chef de la Section Caoutchouc de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels.

En conséquence, IL EST ABSOLUMENT INUTILE que les propriétaires de véhicules recensés adressent des demandes d'attribution de pneumatiques : de telles demandes ne peuvent, en aucun cas, être satisfaites.

RÉQUISITIONS, DOMMAGES OU PRÉLEVEMENTS DE TOUTES NATURES OPÉRÉS PAR LES FORCES AMÉRICAINES

L'article 5 de la loi de finances a fixé au 1^{er} juillet 1947 la date limite de dépôt des demandes d'indemnités relatives aux réquisitions antérieures au 1^{er} janvier 1947.

En conséquence, les personnes intéressées doivent présenter leurs demandes dans les conditions suivantes :

1. - *Occupations immobilières terminées avant le 1^{er} janvier 1947.* — Tout prestataire d'un bien immobilier occupé par les forces alliées antérieurement au 1^{er} janvier 1947, a intérêt s'il ne s'est pas encore mis en rapport avec l'Intendant militaire, à constituer immédiatement un dossier contenant les pièces suivantes :

a) Lettre exposant les motifs de la réclamation ;
b) Certificat administratif établi en deux exemplaires par le Maire ;

c) Toutes pièces probatoires signées par les alliés.
Ce dossier devra être adressé avant le 30 juin 1947, au délégué régional de l'aide aux Forces Alliées, 23, rue Renard, à Paris (4^e).

2. - *Réclamations pour services rendus ou fournitures faites aux alliés avant le 1^{er} janvier 1947 à la suite de l'intervention d'une administration française.*

Les prestataires doivent remettre leurs factures, accompagnées des accusés de réception, à l'administration française en cause (Ponts et Chaussées, Génie militaire, Production industrielle).

3. - *Réclamations pour non paiement de services ou de fournitures faits aux Forces Alliées avant le 1^{er} janvier 1947 sans interventions d'une administration française :*

a) S'il s'agit du règlement d'une commande passée directement par les Alliés après le 1^{er} avril 1946, date officielle à laquelle l'Armée Américaine a été autorisée à effectuer des achats directs,

les pièces remises par les officiers acheteurs comportant généralement des indications de procédure précises, il y a lieu, d'abord, de se conformer à ces indications;

b) Dans le cas où le paiement serait contesté, ou si aucune indication précise n'a été fournie au sujet de la procédure à suivre, le prestataire lésé fera parvenir au délégué régional de l'Aide aux forces Alliées, à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le 11 juillet 1947, un dossier constitué :

1° Une facture en six exemplaires pour chaque propriété occupée, service rendu ou fourniture faite (au cas de services prolongés, établir les factures mensuellement);

2° Chaque fois qu'il sera possible, cette facture sera signée par l'officier commandant l'unité occupant la propriété. A défaut de cette signature, il y aura lieu de produire une attestation établie par les soins de la Mairie, certifiant que la facture est exacte et qu'aucun paiement n'a été effectué. Ce certificat désignera, si possible, l'unité alliée en cause;

3° Une notice donnant tous renseignements utiles concernant cette réclamation ainsi qu'une copie certifiée conforme de tout document pouvant servir à corroborer les dires du réclamant;

4° Fournitures ou services faits après le 1^{er} janvier 1947 ou réquisitions immobilières faites après cette date.

La procédure applicable est, suivant la nature des commandes, la même que celle indiquée aux paragraphes précédents; toutefois, le délai de prescription est reporté à 9 mois, après la date de la fourniture ou celle de la levée de réquisition.

VISITE MÉDICALE D'ADMISSION DANS LES ÉCOLES

Pour la première fois, en France, les 500.000 enfants qui atteindront, en octobre prochain, l'âge de l'obligation scolaire, seront soumis, au préalable, à une visite médicale d'admission à l'école.

Il s'agit de la mise en application sur tout le territoire d'une importante mesure sanitaire qui s'intègre dans un plan d'ensemble établi en accord avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population.

C'est dans le cadre de ce programme général de protection de la santé de la population, que le Ministère de l'Éducation Nationale qui a la charge de près de 5.000.000 d'élèves, soumis à des conditions spéciales de vie et de milieu, entreprend depuis un an la réforme du contrôle médical scolaire avec la collaboration des membres de l'enseignement.

Les grands principes de cette réforme qui ont été fixés par une ordonnance du 18 octobre 1945 et dont les décrets du 26 novembre 1946 précisent les modalités d'application, sont les suivantes :

— Visite médicale au moment où l'enfant arrive à l'âge scolaire, puis examens périodiques pendant toute la durée des études;

— Examens médicaux des maîtres et du personnel des établissements d'enseignement.

— Surveillance médicale des activités physiques et sportives scolaires et universitaires.

— Organisation, dans toutes les communes importantes, de centres médico-scolaires ou un médecin scolaire aidé par une adjointe d'hygiène scolaire pourra procéder, dans de bonnes conditions, aux examens nécessaires, amélioration des conditions d'hygiène des salles de classe.

Il est inutile d'insister sur l'utilité et la nécessité de ces mesures. On sait que la situation démographique et sanitaire, après huit années de guerre et de privations de toutes sortes, est d'une telle gravité, qu'un immense effort devait être immédiatement tenté en utilisant les possibilités et les moyens dont chacune des collectivités intéressées pouvait disposer.

La visite médicale d'admission permettra d'établir le bilan de la santé et les aptitudes à la vie scolaire de la première génération de guerre, elle permettra ensuite de suivre son évolution physique et intellectuelle.

Dans toute la France, conformément aux dispositions d'un arrêté du 25 mars 1947, des Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur, les parents vont être invités à présenter ceux de leurs enfants nés entre le 1^{er} octobre 1940 et le 30 septembre 1941, au médecin scolaire de leur secteur.

Des affiches seront apposées dans toutes les communes et l'attention des familles sera attirée sur l'importance de cette mesure.

Partout, les dispositions sont prises pour qu'à partir du 1^{er} mai et jusqu'au 30 septembre, les futurs écoliers soient correctement examinés et que les inaptes, les malades ou ceux qui

ne pourraient suivre les classes normales, puissent être adressés aux organismes de protection de la santé publique, afin d'être surveillés ou traités tout en bénéficiant d'un enseignement adapté.

Il importe de souligner que les nouvelles tâches qui incombent à l'hygiène scolaire ne pourront être que progressivement assumées, au fur et à mesure de la mise en place des moyens nécessaires et de l'organisation des centres médico-scolaires.

Il s'agit de prendre le départ avec la collaboration des autorités administratives sanitaires, avec l'appui total du corps enseignant et le concours de la population tout entière.

Inaugurations

La S.N.C.F. a pris l'heureuse initiative de rappeler le souvenir de ceux de ses membres, victimes de la guerre, par l'apposition de plaques de marbre portant les noms des disparus, dans les différentes gares auxquelles ceux-ci étaient rattachés.

C'est ainsi que la gare du Pont de Saint-Cloud, puis la Gare de Montretout, virent se dérouler, les 10 et 12 avril dernier, deux cérémonies très simples mais très émouvantes, en souvenir de Sébastien CAROU et de René LE ROUX, tous deux employés de la S.N.C.F., tombés victimes de la guerre.

La Municipalité était représentée par M. ROLLIN, Maire-Adjoint, qui déposa, devant chacune des plaques, au nom de la ville de Saint-Cloud, une raquette de fleurs.

La Municipalité de Saint-Cloud remercie M. LEYRIE, ingénieur en chef d'arrondissement, représentant la S.N.C.F., de lui avoir donné l'occasion de participer à ce geste de reconnaissance et de souvenir envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour l'indépendance du pays.

Compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 14 AVRIL 1947

Le Conseil,

1° Approuve un projet de travaux de voirie et d'urbanisme présenté par la Municipalité pour faire suite aux travaux déjà effectués ou en cours d'exécution, rue de l'Église, place du Pas, rue Lauer, rue Coutureau, trottoirs des grands immeubles de la Passerelle, rue de Suresnes, en vue :

a) De faire remettre en état, cette année, la rue Royale, dans la partie haute, la rue d'Orléans, le passage du Chevalier-de-Lorraine, les trottoirs de l'avenue du Maréchal-Foch;

b) D'installer le marché des Coteaux et d'aménager un square devant les grands immeubles de la Passerelle et de faire construire un établissement de bains-douches pour la population du quartier des Coteaux.

Décide à cet effet d'acquérir, soit à l'amiable, soit par expropriation, le terrain situé en bordure du quai Carnot, à proximité de la Passerelle de l'Avre.

Emet le vœu que les trottoirs de la rue de Buzenval (chemin vicinal ordinaire), soient remis en état par les services des Ponts et Chaussées;

- 2° Décide de faire construire d'urgence deux classes provisoires, une à l'école de garçons du groupe du Centre pour dégager l'école maternelle, une à l'école des filles du groupe de Montretout qui est actuellement surchargée;
- 3° Décide de terminer les travaux à la Maison de l'Education Populaire et des Jeunes, 26, rue Dailly, en vue notamment de la réouverture du musée et de l'aménagement de salles de jeux pour les jeunes;
- 4° Décide de faire effectuer quelques travaux à la colonie de vacances de Charbonnière, notamment l'aménagement des douches;
- 5° Décide de renouveler le bail de l'immeuble, situé 26, rue Dailly, dans lequel est installé la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, le musée et la bibliothèque municipale;
- 6° Accorde aux établissements hospitaliers de Saint-Cloud, une ristourne sur la redevance perçue par la ville pour le gaz consommé par ces établissements;
- 7° Donne son accord en vue de l'approbation pour valoir marché d'un mémoire relatif aux travaux effectués par des géomètres pour l'établissement des plans parcellaires nécessaires à la ville et aux notaires à la suite de l'acquisition du domaine de Charbonnière pour la colonie de vacances municipale;
- 8° Décide, après examen des nouvelles propositions des propriétaires des terrains situés quai Carnot, entre la rue Feudon et la rue des Milons, destinés à la réalisation d'un stade, de poursuivre l'expropriation pour certaines parcelles dont le prix est manifestement exagéré et de conclure des accords amiables pour d'autres. Décide, en outre, pour couvrir la dépense, de contracter un emprunt à long terme et de solliciter la participation financière de l'Etat;
- 9° Fixe, en application de la loi du 21 mars 1947, le tarif de l'impôt sur les spectacles, courses, etc., à appliquer à Saint-Cloud;
- 10° Autorise le remboursement à l'ancien propriétaire du domaine de Charbonnière, des impôts et contributions payés par lui depuis que la ville s'est rendue acquéreur de ce domaine;
- 11° Confirme sa précédente décision concernant le classement dans la catégorie « hors classe » des lycées de Saint-Cloud et l'attribution d'indemnités aux professeurs de ces établissements;
- 12° Fixe le nouveau tarif des prix à appliquer à l'établissement de bains-douches, afin d'aligner le tarif de Saint-Cloud sur celui des communes voisines;
- 13° Décide d'appliquer la semaine de 40 heures dans les services de voirie, services mécaniques et services d'entretien des écoles;
- 14° Décide de faire étudier par une commission compétente dans le cadre de la lutte contre le taudis, conformément à une loi de 1941, la question de démolition et de reconstruction des immeubles inhabités, situés 13, rue Agathe, 44, rue Royale et 8, rue Jeanne, déclarés totalement insalubres par le Conseil départemental d'hygiène. Demande à l'Autorité supérieure de vouloir bien autoriser le renouvellement des baux concernant les autres immeubles de Saint-Cloud déclarés totalement ou partiellement insalubres, en signalant qu'il ne sera procédé à aucune démolition tant qu'il n'aura pas été possible préalablement de reconstruire;
- 15° Décide l'acquisition aux surplus de l'armée américaine d'une baraque en bois devant permettre l'aménagement de trois classes provisoires au lycée de jeunes filles de Saint-Cloud. Décide, en conséquence, de modifier sensiblement le projet précédemment adopté de construction d'un baraquement sur le terrain de l'ancien cimetière, en vue de l'installation d'une classe et d'une salle de gymnastique;
- 16° Déclare prendre acte de la protestation du personnel formulée à la suite de la motion votée dans sa séance du 21 février 1947, concernant la grève du 14 février 1947; retient avec satisfaction les déclarations contenues dans la lettre adressée par les sections syndicales des communaux de Saint-Cloud aux Conseillers Municipaux, à savoir :
- a) Que la grève n'était nullement dirigée contre la Municipalité et le Conseil Municipal;
- b) Que le personnel n'a aucun motif d'élever une protestation contre le Conseil Municipal.
- Affirme de son côté :
- 1° Qu'il s'efforcera, comme il l'a toujours fait, de satisfaire les desiderata légitimes du personnel dans toute la mesure des possibilités financières de la ville;
- 2° Qu'il n'y aura jamais de conflit entre le Conseil Municipal et le personnel tant que celui-ci, conscient de son devoir, aura le souci d'assurer la marche des services municipaux avec ponctualité et dévouement;
- 17° Approuve le règlement de la colonie de vacances de Charbonnière et fixe le tarif des prix à appliquer en 1947;
- 18° Puis, se constituent en comité secret, donne son avis sur diverses demandes d'assistance.

Le Secrétaire de séance,
A. BERTHON.

Pour copie conforme :
Le Maire,
F. CHAVETON.

La distribution des Prix à Saint-Cloud

(Réminiscences)

Ce matin, un groupe d'écoliers et d'écolières échangeait, en marchant devant moi, des idées fort raisonnables sur les événements du jour. Ce soir, j'ai croisé des lycéens et des lycéennes (on dit maintenant la jeunesse estudiantine : cela fait chic et un tantinet pédant) qui, en bons copains de « bachot », discutaient doctement de politique abstraite.

Il m'a paru que le sexe gracieux (« faible » n'est plus de saison), parlait plus net. Ces demoiselles, férues de littérature ancienne, de sciences exactes ou appliquées, me semblaient avoir des vues plus sages que leurs interlocuteurs sur l'actualité. Est-ce la pratique des grands auteurs grecs ou latins, celle des équations algébriques, de la géométrie pure dans l'espace ?

Mais qu'on ne vienne point parler ici de futures « femmes savantes ». Le bon Molière sourirait bien s'il voyait nos jeunes Armandes, Bélises et Philamintes modernes, calées en « philo » et en « maths », certes, mais également renseignées sur toutes les questions médicales, sociales, hardiment humaines de notre temps.

Nos filles, aux cheveux courts, sportives et éduquées par une hygiène morale et physique, démontrent un théorème, lisent Cicéron et Sophocle dans le texte, cuisinent un bon plat avec économie, cousent adroitement leur combinaison et lancent le javelot à 30 mètres. Elles seront les femmes et les mères dont le pays a tant besoin : consciences fortes dans des corps sains.

Mais, c'est la période des examens, et, pour l'instant, on « bâche » ferme pour la récompense finale : un pauvre petit papier de mauvaise qualité, qu'on appelait jadis un parchemin et qu'on nous remettait solennellement avec des masses de splendides bouquins et des médailles d'argent, le jour de la distribution des prix.

C'était majestueux ! C'était un tout petit peu ridicule aussi, mais cette officielle cérémonie représentait pour tous la consécration publique d'un savoir en herbe, le fruit de tant de persévérants efforts et de tant d'espoirs réalisés que c'en était émouvant et que personne n'aurait osé esquisser même un sourire.

Aussi, conterai-je aux jeunes gens de maintenant ce qu'était cette distribution des prix à Saint-Cloud... à l'époque où ma pipe en bois de violette voisinait pêle-mêle avec les tomes d'Aristote, mes premières aquarelles et les vers d'amour que j'adressais à mes contemporaines de 15 ans, sur qui pesaient les lognons abhorrés de Mme MICHAS, leur directrice.

« Les Prix » se passaient donc en grand' pompe, le premier dimanche d'août, au haras de la Porte-Jaune. On en parlait chez soi à table, dehors, partout, pendant un grand mois. C'était une expédition !

Le jour venu, dès les prémices de rayons solaires qui s'annonçaient brûlants, muettes, distantes et empesées, les familles grimpaient la côte de Montretout accédant près de Garches au bâtiment triomphal : vaste quadrilatère suffocant, saupoudré de sciure et barré de bancs capitonnés de toile à bâche ponceau, qui laissaient échapper de leur boursouffure des chevelures de paille et de gros crin noir. Entre eux, sur le sol inégal, des graminées pâles croissaient çà et là et l'on jouait avec leurs épillets.

Le manège, puisque manège il y avait, avec ses fenêtres en demi-cintre, paré de trophées tricolores, nous recevait largement par la gueule béante de sa porte romane. Les vantaux, hors des gonds, mis à plat sur le seuil, résonnaient du piétinement ininterrompu et arrêtaient un instant la foule qui butait dedans. Les écoliers passaient là-dessus avec un orgueil fou. Les parents les imitaient, en mieux ; mais, obligés de se séparer de leurs célèbres rejetons, dès l'entrée, ils cachaient

mal un air consterné de n'être à l'honneur que par ricochet : une gloire secondaire, en quelque sorte...

A l'intérieur, l'atmosphère était héroïque : *Marseillaise, Sambre-et-Meuse ! Les Allobroges !* Il planait une odeur de quartier de cavalerie que j'ai retrouvée quelques années après, mélangées à l'encre fraîche des maréchaux des logis-chefs et des fourriers. Le tout, dans l'enceinte de la Porte-Jaune, sentait l'imprimerie, la sueur, le foin, la naphtaline et l'écurie.

Sur l'estrade, tendue d'écarlate, trônaient des messieurs noirs à plastron blanc, impénétrables et dignes, redoutables, sybillains et effondrés dans le velours pourpre de leur fauteuil. De chaque côté, des piles de volumes rouge et or, de blanches montagnes de certificats, des colonnes bleues de dictionnaires Larousse et d'*Histoire de Saint-Cloud*, par DARNEY, formaient des obstacles infranchissables au milieu desquels la musique du 101^e d'Infanterie se débattait.

Ah ! cette musique militaire ! Combien nous vous étions reconnaissants de rompre ainsi, de vos cuivres puissants, le débit monotone des palmarès sans fin. Noyé dans les ouvrages richement reliés (les livres étaient pour rien), le chef de musique, capitaine MAUDUIT, n'apparaissait que par sa baguette d'orchestre, petit papillon noir voltigeant en orbes saccadées sur le képi cramoiisé du sous-chef NOEL, gigantesque tambour-major : un bien bel homme qui accrochait nombre de cœurs féminins à la pointe de martiales moustaches.

La coloration ambiante se trouvait circonscrite dans la gamme des rouges, du carmin au vermillon. Les prix étaient sang de bœuf, l'andrinople des tentures et les écussons R.F., rouges aussi, évidemment, les pantalons garance des soldats, les bancs recouverts de reps brique, les tapis grenat, les visages congestionnés : on voyait rouge... aussi par la chaleur.

Il fallait dans cette fournaise subir bravement les discours pendant trois quarts d'heure : celui du Maire BELMONTET, très fin et anecdotique (plus tard de René WEILL, tonitruant et républicain) ; celui du Préfet AUTRAN, universitaire sous végétales broderies d'argent, celui d'un parlementaire ceint de l'écharpe bleu-blanc-rouge en diagonale, qui se sacrifiait sur l'autel du devoir électoral comme s'il montait au bûcher, celui de l'attaché du cabinet du Ministre fleuri d'un œillet. De temps en temps, l'officier d'ordonnance du Colonel, en grande tenue, cognait son sabre contre les jambes de son supérieur pour combattre une somnolence invincible mais sonore.

Alors, en ruban interminable, les élèves pointaient sur la tribune, y recevaient à l'appel de leur nom les précieux bouquins enveloppés d'un joli petit laïus dont les termes sont restés en ma mémoire, car les personnages officiels du moment se faisaient un point d'honneur de cueillir la fine fleur de rhétorique. Chaque crâne chauve, chaque ventre respectable sous son gilet piqué, s'ingéniait à composer sa formule aimable, beaucoup

mieux tournée, bien meilleure que celle du crâne et du ventre voisin. Et toc !

Le député de la circonscription, Georges BONNEFOUS, dont la majesté intimidait, trouvait dans son bouc de neige des traits académiques qu'il réservait aux forts en thème; les sénateurs AMIARD au chef d'ivoire poli et le comte CORNUDET, à barbe de roi assyrien, jouaient d'es-crime spirituelle, pendant que GUILLAUME, conseiller d'arrondissement... conseillait et félicitait et que le conseiller général GANET, qui succédait au légendaire GAULTIER DE CLAGNY, s'évertuait à dispenser des éloges scrupuleusement dosés.

Nous, les gosses, mettions le cap vers ce hâvre et fendions le flot de cette mer mouvante de têtes brunes et blondes dans un grondement incessant que hachait la voix glapissante de Mme MICHAS, annonçant les lauréates : « Berthe MILLOT, Berthe PARISOT, Berthe RENAUD, ex-æquo » (il n'y avait donc que des Berthes et la dernière syllable de leur nom était donc obligatoirement terminée par un O phonétique ?) et la voix continuait, monocorde, inlassable : « Prix d'excellence, tant de nominations, prix de ceci, prix de celà, tant d'accessits... » Je m'excuse de ces réminiscences auprès de Madame L., de Madame M. et de Madame B si j'ai le malheur de leur rappeler ainsi qu'elles atteignent la cinquantaine, comme moi, trois fois hélas !...

Les maîtres des garçons, en jaquette, essayaient de couvrir l'organe nasillard d'en face. Il y eut BELAN, MERGEN, BARREAU herculéen, CHAPMANN dit « Négus », DE FONTENAY, toujours Clodoaldien; LHOMME avec ses longs favoris noirs en bataille; FRANCE, verbeux et diabolique. Au contraire, calme et précis, le Directeur, en cravate blanche, d'un clin d'œil, commandait la manœuvre : c'était Edouard LAUDRÉ, qui fut un excellent éducateur, d'une bonté inépuisable et d'une rare grandeur d'âme. Il était aussi heureux que nous de nos succès et les « prix » le nimbaient comme d'une auréole.

Le ruban d'enfants se disloquait à ses pieds et, tronçonné, retombait de l'estrade comme les anneaux d'un immense serpent. Les anneaux mâles étaient surmontés de laurier vert cru, comme les Césars romains; les autres, couronnés de roses en papier, étaient les fillettes dont les longs cheveux bouclés s'étaient évadés des bigoudis nocturnes.

Le retour s'effectuait curieusement en véhicules hétéroclites, surtout hippomobiles. C'est que non seulement le chemin était long, qu'il était 1 heure de l'après-midi et qu'on avait faim, mais que chacun succombait sous de véritables charges de volumes, épais et larges, qui pesaient bien lourd aux petits bras des infortunés premiers de leur classe.

Plus tard, la « Porte-Jaune » s'est vue dépossédée de ses prix au bénéfice du Pavillon de l'Égypte. Pourquoi l'Égypte ? J'en appelle à Champollion. Toujours est-il que ce restaurant en bois peint en bleu du quai Carnot, qui n'avait absolument rien de hiéroglyphique

ou de pyramidal et dont le propriétaire, M. LEBAILLIF, était aussi peu pharaon que possible, a reçu entre ses planches disjointes, l'élite studieuse d'une génération qui fit deux avocats, quelques artistes, un médecin de renom, deux savants, des chefs d'industrie, de hauts fonctionnaires, sans parler de vaillants soldats dont beaucoup sont morts pour la France.

« L'Égypte », malgré la proximité de la Seine, brûla. Ce fut un nettoyage par le feu. Après l'incendie, on fit les Prix sous une vaste tente qu'on installa d'abord place de la Mairie, puis dans le parc, au carré des Mignardises, avec de grandes plantes vertes et, au dehors, des buvettes avec sandwiches au jambon à 4 sous : celà frisait la kermesse. Ensuite, le grand préau des Ecoles de Montretout accueillit les Prix; et ils s'en allèrent à « L'Impérial » et encore ailleurs, au temps des fiacres, des gibbus, des manches gigot et des robes à volants.

1905, 1910, c'était hier et comme c'est loin pourtant, bien loin, tout cela...

Robert HARDOUIN,
Docteur en Sorbonne.

AVIS ET COMMUNIQUES

LA SYMPHONIE CLODOALDIENNE

Le jeudi, 20 mars dernier, à 21 heures, la société La Symphonie Clodoaldienne donnait, dans la grande salle de la Mairie de Saint-Cloud, son concert annuel.

Cette soirée fut en tous points réussie. L'orchestre, dirigé par son chef, M. DUBOIS, exécuta d'une façon admirable, les morceaux choisis figurant au programme. Les personnes qui assistaient à ce concert, se montrèrent enchantées de leur soirée et ne manquèrent pas, par des applaudissements prolongés, de manifester leur satisfaction à nos musiciens, parmi lesquels on remarquait dans ses solos de hautbois, M. Bizot, un vieux Clodoaldien, 1^{er} prix du Conservatoire de Rennes, et un des amateurs de la société. En intermède, un de nos concitoyens, M. GADA, amusa vivement l'auditoire avec ses monologues et bonnes histoires.

La quête qui fut faite au cours de cette soirée rapporta 2.378 francs que M. MASSON, le sympathique président de la société, s'empres-sa de verser aux œuvres de la ville. Tous nos remerciements à M. MASSON et à la Symphonie Clodoaldienne.

Nous nous excusons de passer aussi tardivement ce compte rendu qu'une erreur matérielle nous a fait omettre au dernier *Bulletin Municipal*.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE

C'est une de nos concitoyennes qui a remporté cette année le Grand Prix d'Honneur de l'Exposition Internationale d'Aviculture, qui s'est tenue entre le 6 et le 10 mars dans le hall des expositions de la Porte de Versailles. En même temps, lui a été attribué le vase de Sèvres offert par le Président de la République au plus beau produit de notre élevage national.

Clodoaldienne de longue date déjà, puisqu'établie dans notre cité dès avant la première guerre mondiale, Madame Jane MOULIN DE BURZET s'est consacrée depuis une dizaine d'années à l'élevage et l'amélioration des lapins à fourrure, spécifiquement français.

Elle obtient aujourd'hui la juste récompense d'un long et pénible effort, modestement soutenu, même à travers les dures années de l'occupation.

Qu'elle trouve ici l'expression de nos plus chaleureuses félicitations.

LE GALA CHORÉGRAPHIQUE AVNA

C'est pendant plus de trois heures que, devant un public enthousiaste, s'est déroulé, le 27 avril, au Théâtre des Champs-Elysées, le 7^e gala chorégraphique de Mlle Hélène AVNA. La beauté des ensembles, la fraîcheur et la richesse des costumes, la virtuosité des jeunes artistes, firent une telle impression que le spectacle fut littéralement haché d'applaudissements. Il nous est malheureusement impossible de détailler les mérites de toutes nos petites danseuses; soulignons cependant les noms de Mlles ARCOUTEIL, BEAUFILS, BELLE, BOUILLET, CHAVEGRAND, DECHALENDARD, EYENO, JENET, JUILLARD, LE BRETON, LECOQ, LEROY, PERCEPIED, PERROTIN et POILLOT. Mlles BONANNI, BRIONNE, GAUDRY, IVANOFF, LEJEUNE, POLLET DE NEYER et RUCHAT, qui décidément n'ont rien à envier à des « professionnelles », furent l'objet de véritables ovations. Une petite ballerine de 3 ans, Mlle VIGUIER, plongea la salle dans le ravissement et souleva une tempête de bravos.

L'orchestre, composé de musiciens de la Garde Républicaine, sous la direction experte de notre concitoyen, M. Henry DENIS, fut absolument remarquable et recueillit sa part légitime d'applaudissements.

Nos plus vives félicitations à Mlle Hélène AVNA.

*
**

GRAND BAL DES DÉPORTÉS ET MAQUISARDS

Les sections de Saint-Cloud de la Fédération Nationale des Déportés du Travail et du Groupement National des Réfractaires et Maquisards, donnent, le 17 mai, de 21 heures à l'aube, à la Mairie de Saint-Cloud, un grand bal de nuit au profit de leurs œuvres sociales.

Cloodoaldiens, venez nombreux ! Vous passerez une nuit agréable en nous aidant.

CONSULTATIONS EXTERNES DE L'HOPITAL DE SAINT-CLOUD

Médecine générale

Médecin-Chef : M. le D^r LOUVET : lundi, vendredi, 9 heures.

Affections des voies respiratoires : mercredi, 9 heures.

Chirurgie

M. le D^r GUELFUCCI : lundi, mercredi, vendredi, 9 h. 30.

M. le D^r DULAC : mardi, jeudi, samedi, 9 h. 30.

M. le D^r BAZENNERYE, assistant.

Maternité

M. le D^r GODARD : consultations le lundi, 14 heures.

M. le D^r BERTRAND, assistant.

Ophthalmologie

M. le D^r BAILLIART : le mardi, 9 heures.

Oto-Rhino-Laryngologie

M. le D^r BOSCH : le jeudi, 9 heures.

Neuro-Psychiatrie

M. le D^r GENDROT : le samedi, 10 heures.

Gynécologie

Mme le D^r SCHRAMECK : mardi, jeudi, samedi, 9 h. 30.

Radiologie

Tous les matins : de 8 h. 30 à 10 heures.

M. le D^r TAPHANEL : lundi et vendredi, 8 heures.

M. le D^r BRENAN : le mercredi, 8 heures.

Diathermie

Ondes courtes, rayons ultra-violets : les mardi, jeudi et samedi, sur rendez-vous.

On nous prie d'insérer :

Le Mouvement Français de l'Abondance, mouvement économique, vient de fonder une section à Saint-Cloud.

Son but est d'organiser des conférences qui traiteront de l'économie classique et de l'économie distributive.

Le bureau de la section est composé de MM. SCHMITT, président; FENICE, propagande; LALLARD, secrétaire.

Permanence : « Le Provençal », 8, place du Pas.

Pour tous renseignements, s'adresser à R. LALLART, 15, rue Buzenval, Saint-Cloud.

ÉTAT CIVIL DU MOIS D'AVRIL 1947

NAISSANCES

Schell Jean, Claude, Joseph. — Ledan Jacqueline, Micheline. — Denisrémis Marie, Odile, Rose. — Villette Danielle, Renée, Marcelle. — Marinier Gérard, Jean, Claude, Bernard. — Chenuet Gérard, Alain, Gilbert. — Vincey Gilles, Pierre, Jacques, Adrien. — Le Goff Annette, Joséphine. — Tubiana Micheline. — Bertrand Michèle, Françoise. — Tuvache Claude, Marie, Juliette. — Tinturier Michel, Joseph, Marie. — Thellier Patrick. — Le Nevez Joëlle, Jeanne. — Pernin Monique, Hélène. — D'Hoest Gisèle, Andrée. — Bertignono Nicole, Colette, Aline. — Cousin Geneviève, Paulette, Roberte. — Peltier Nicole, Georgette. — Peltier Monique, Jacqueline. — Dutru Madeleine, Hélène, Danièle. — Cavalle Irène, Marie, Louise. — Jollivet Georges, Marcel. — Colin Robert, Maurice. — Laurent Danièle, Louise, Andrée. — Piquet Michel, André. — Henry Raymond. — Loux Roland, Lucien, Jean. — Lefèvre, Françoise, Louise. — Lacaze Alain, Gérard. — Baudrand Jean. — Chedaille Bernard, Adrien, Armand. — Fajardy Christian, Etienne. — Laforgue Paul, Alain, Louis. — Chaudot Christian, Jean, Paul. — Bourcier Maryse, Andrée. — Rembert Jean, Michel, Denis. — Bagnis Robert, Joseph. — Gérard Dominique, Philippe. — Huguenin Marie, Claire, Michèle. — Blanpain Chantal, Madeleine, Camille. — Jeannot Philippe, Jacques, Gaston. — Palisseaux Marie, Claude, Chantal. — Roux Micheline, Evelyne. — Barbezat John. — Foucault Christiane, Jacqueline. — Lefebvre Monique, Paulette. — Dussaud Jean, Pierre, Germain. — Theffo Mauricette, Isabelle, Edith. — Mazzocchi Daniel, Gérard. — Mussot, Nicole, Georgette. — Cocu Michel, Julien, Georges. — Chatelain Daniel, Maurice. — Mehl Danielle, Aline, Carmen. — Louvet Marc. — Chasseriaud Marc, Henri, Hubert. — De Vaux Bidon Gilles, Charles, Lucien. — Du Parc Thierry, Marie, Pierre, Septine. — Buchler Claudine, Marguerite, Cécile. — Garcia Jean, Claude. — Balzano Jean, Claude. — Cauet Brigitte. — Salvignol Danièle, Anne, Marie. — Berthier Colette, Jeanne. — Gobichon Roger, Robert. — Laballery Alain. — Ledrole Alain. — Liénard Nector, Louis. — Marie Josette, Andrée, Céleste. — Bouviala Chantal, Albertine. — Hannema Ingrid. — Jean, Jacques, René, Pascal. — Cargou Claude, Bernard. — Mary Christiane, Lucile. — Spinner Michelle, Simonne, Marie, Louise. — Rameau Annie, Marcelle. — Peuportier Jean, Louis, François, Jules. — Etienne Bernard, Jean, Lucien. — Gasnier Danielle, Ginette. — Dabrowski Christiane, Marianne. — Borgnet Jean, Jacques. — Boulay Alain, Emmanuel, Pierre. — André Michèle, Anne, Marie. — Bollani Josiane, Georgette, Yvonne. — Boursier Gérard — Mallet Muguette, Jeanne, Marthe

MARIAGES

Chochina Pierre, Henri et Rolleri Suzanne, Rose. — Moreau Pierre, Edouard et Lefebvre Marie, Virginie. — Rogeau Marcel, Louis, Alfred et Olivier Jeannine, Andrée. — Guillaume André, Marcel et Dufour Francine. — Labat Georges et Dujarric Paulette, Gabrielle. — Chevrin François, Maurice, Albert et Louise, Jeanne, Marie Le Bihan. — Baudry René, Charles, Jean et Legendre Janine. — Butzke Paul, Ernest et Zoladowski Anna, Malina. — Duputel Maurice, Arthur Léonce et Nuoffer Marcelle, Georgette. — Ory Pierre, Marie, Charles, Maurice, André et Magnenat Valentine, Lina. — Maggi Louis, Dominique et Lavieu Roberte, Marthe. — Suet Philippe, Marie, Paul, Lucien et Laroue Hélène, Jeanne, Charlotte.

DECES

Ragueneau Eugène-Jules-Auguste, 61 ans. — Arnaud Mélanie-Berthe-Augusta, femme Saujet, 60 ans. — Kamper Françoise-Gertrude-Mathilde, veuve Martin, 87 ans. — Duponchelle Georges-Victor-Joseph, 64 ans. — Levasseur Octavie-Pauline, veuve Gillot, 70 ans. — Avion, mort-né. — Veyan Catherine-Marie-Josée-Eliane, 8 jours. — Alhaiza Victor, 77 ans. — Ribardière, mort-né. — Blin Marie-Léonie, veuve Bouffelière, 80 ans. — Auziaux Marie-Enlalie, veuve Duval, 84 ans. — Dupraz Simone-Marie-Eugénie, femme Fouquet, 39 ans. — Miquel, mort-né. — Lacroix François-Joseph, 54 ans. — Malgras, mort-né. — Henke Marguerite, femme Burgard, 45 ans. — Tanche Yolande, Aguste, Fernande, 41 ans. — Saenger Emma, veuve Berty, 81 ans. — Hamel Marie-Léonie, veuve Hubert, 63 ans. — Delalande, mort-né. — Chauvlon Antoine, 71 ans. — Ramonat Emilienne-Marie, veuve Guimbal, 64 ans. — Leclerc Louise, Elise, veuve Sadron, 71 ans.